

# B

**BIBLIOTHÈQUE  
PUBLIQUE  
RÉGIONALE  
DE DUDELANGE**



## GÉNÉRALITÉS

**La bibliothèque publique régionale de Dudelange vous accueille dans un cadre chaleureux entièrement dédié au livre.**

**C'est un lieu de lecture, de rencontre et de détente.**

**Actuellement, la bibliothèque dispose de plus de 31.000 ouvrages pour tous les âges et tous les goûts littéraires.**

En tant que bibliothèque publique du réseau national

[www.bibnet.lu](http://www.bibnet.lu), l'inscription et le prêt d'ouvrages sont **gratuits et ouverts à tous**.

Le catalogue de tous nos ouvrages est consultable sur le site [www.a-z.lu](http://www.a-z.lu)

Nous proposons aux lecteurs une grande variété de styles littéraires (classiques, fiction, romans policiers, science-fiction, livres d'histoire, d'art et de sciences, bandes dessinées pour jeunes et adultes...). Nos ouvrages sont disponibles dans les langues courantes comme l'allemand et le français, mais aussi en luxembourgeois, anglais, italien, portugais et espagnol. La bibliothèque dispose également d'un grand choix de livres-audio pour adultes et enfants, ainsi que de livres imprimés en grands caractères.

Dans notre espace accueil réservé à la détente, vous êtes invités à consulter les quotidiens et hebdomadaires étrangers les plus courants, ainsi que bon nombre de journaux luxembourgeois. Nous vous proposons également un vaste choix de magazines consultables sur place ou empruntable pour une durée d'une semaine.

4 postes internet sont à disposition des membres de la bibliothèque à raison d'une heure/semaine. Il est possible d'imprimer ou de photocopier gratuitement 40 pages par semaine dans une limite de 500 pages par an.

[www.bibliodudelage.lu](http://www.bibliodudelage.lu)

**Prêt:** 4 semaines (renouvelable 2 semaines)

**Prêt magazine:** 1 semaine

**Taxe de retard:** 0,25€/jour

## JEUNESSE

Les enfants et les plus jeunes lecteurs ont à leur disposition une grande variété d'ouvrages classés par âge et par sujet, principalement en allemand et en français, mais également en luxembourgeois, anglais, portugais, italien et espagnol. Des ouvrages documentaires et éducatifs sont à votre disposition pour l'école.

Pour les tout-petits, nous disposons d'un joli choix de livres illustrés et éducatifs, ainsi que de livres-audio en plusieurs langues.

Afin de susciter le goût de la lecture chez les enfants, la bibliothèque organise une multitude d'événements, lectures et ateliers créatifs avec divers intervenants (auteurs, illustrateurs, conteurs...) à raison d'une fois par mois les samedis matins. Le programme est consultable sur notre site

[www.bibliodudelage.lu](http://www.bibliodudelage.lu)

## HEURES d'OUVERTURE

**Lundi**  
fermé

**Mardi**  
> 9h00-11h30  
> 14h00-18h00

**Mercredi**  
fermé  
> 14h00-17h00

**Judi**  
> 9h00-11h30  
> 14h00-18h00

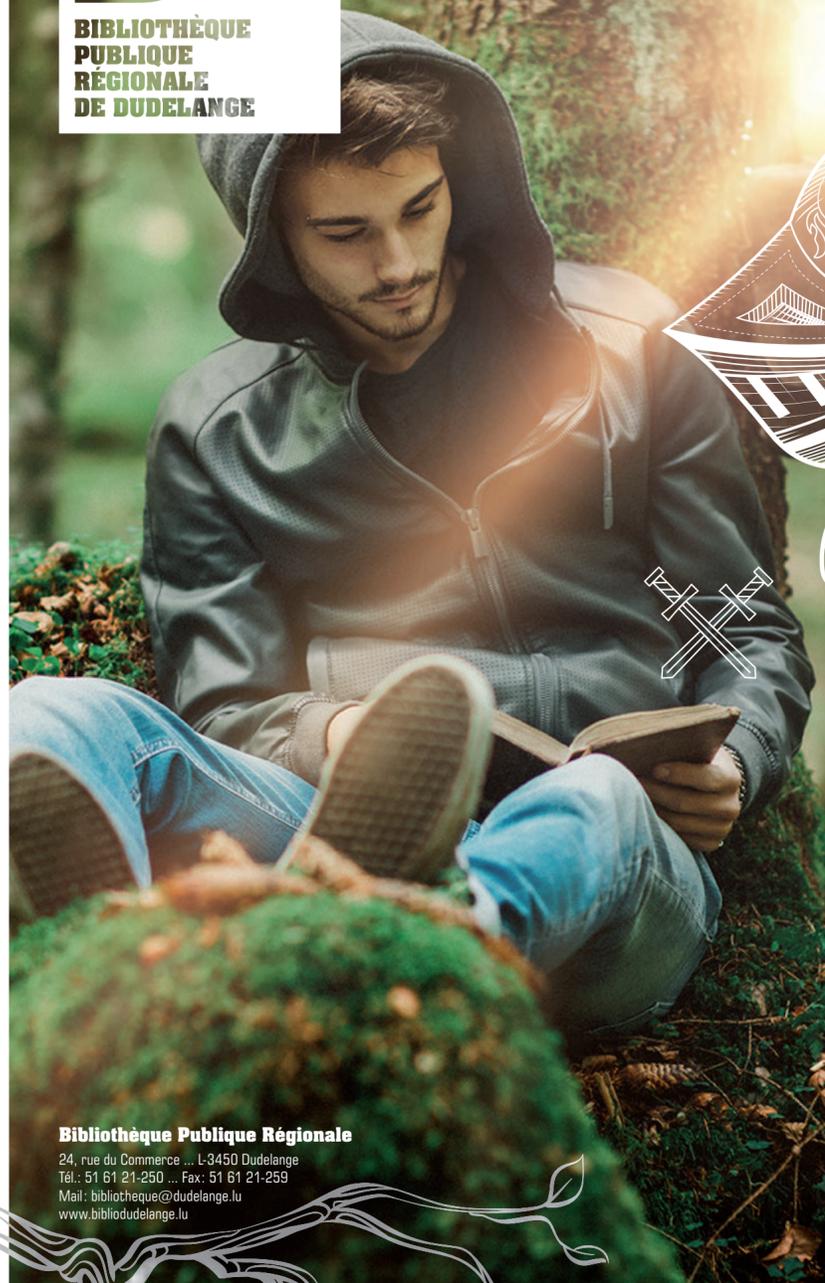
**Vendredi**  
fermé  
> 13h00-17h00

**Samedi**  
> 9h00-11h30  
> 14h00-17h00

**BIBLIOTHÈQUE  
PUBLIQUE  
RÉGIONALE  
DE DUDELANGE**

# B

**BIBLIOTHÈQUE  
PUBLIQUE  
RÉGIONALE  
DE DUDELANGE**



**Bibliothèque Publique Régionale**

24, rue du Commerce ... L-3450 Dudelange  
Tél.: 51 61 21-250 ... Fax: 51 61 21-259  
Mail: [bibliotheque@dudelage.lu](mailto:bibliotheque@dudelage.lu)  
[www.bibliodudelage.lu](http://www.bibliodudelage.lu)

**DIDDELANG**  
VILLE DE DUDELANGE

## SALLES de LECTURE et de RECHERCHE

A l'étage, la bibliothèque dispose de trois salles de lecture, dont une est dédiée à notre fonds «Luxemburgensia». Une deuxième salle est spécialement conçue pour les travaux de recherche et dispose d'un grand choix de dictionnaires et d'encyclopédies (consultables sur place uniquement). Une nouvelle salle a été aménagée pour divers genres de littérature jeunesse, pour les livres d'art ainsi que pour les bandes dessinées dédiées aux adultes.

La bibliothèque possède une réserve unique de documents rares et anciens sur la Ville de Dudelange. Ces documents ne peuvent pas être empruntés, mais ils sont consultables sur place sur simple rendez-vous.

## EBOOKS: empruntez vos ebooks préférés en un clic

[ebooks.lu](http://ebooks.lu) est le nouveau service gratuit de prêt de livres numériques multilingues.

Il s'agit d'une initiative commune du Conseil supérieur des bibliothèques publiques en coopération avec la Bibliothèque nationale de Luxembourg (BnL). Afin de profiter de ce service, il suffit de vous rendre à la bibliothèque publique régionale de Dudelange pour vous y inscrire.

Ce service est compatible avec toutes les tablettes, PC et smartphones (sauf Kindle).



## GÉNÉRALITÉS et MISSION

**La Bibliothèque publique régionale de Dudelange est accessible à toute personne, résidant au Grand-Duché de Luxembourg ou dans la Grande Région, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social.**

Elle offre le prêt à domicile et la consultation sur place des collections à des fins de formation permanente, d'enrichissement culturel et de loisirs. Elle prévoit également la mise à disposition d'ordinateurs avec accès internet destinés à la recherche documentaire grâce à des outils technologiques modernes.

La Bibliothèque publique régionale de Dudelange tient compte des missions d'une bibliothèque publique, telles qu'elles sont définies dans le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique :

1. créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge ;
2. soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux ;
3. fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative ;
4. stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes ;
5. développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques ;
6. assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle ;
7. développer le dialogue inter-culturel et favoriser la diversité culturelle ;
8. soutenir la tradition orale ;
9. assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales ;
10. fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats ;
11. faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique ;
12. soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en oeuvre de telles activités, si nécessaire.

En fait, la bibliothèque garantit aux résidents l'égalité d'accès à la lecture, aux savoirs, à l'information, à l'instruction civique, ainsi que la possibilité de développer leurs connaissances tout au long de leur vie.

La bibliothèque est physiquement accessible à tous les membres de la communauté.

Tout utilisateur est tenu de se comporter de manière à ne pas troubler la tranquillité des autres personnes présentes et à se conformer aux instructions du personnel.

## 2. JOURS et HEURES D'OUVERTURE

**Mardi** 9h00-11h30 ... 14h00-18h00

**Mercredi** 14h00-17h00

**Jedi** 9h00-11h30 ... 14h00-18h00

**Vendredi** 13h00-17h00

**Samedi** 9h00-11h30 ... 14h00-17h00

La bibliothèque est fermée le lundi.

Les horaires d'ouverture sont dûment affichés à l'entrée de l'immeuble.

## 3. INSCRIPTION

La personne désireuse de s'inscrire à la bibliothèque devra remplir une fiche d'inscription mentionnant ses nom et prénom, adresse, date de naissance, numéro de téléphone, la date de l'inscription, ainsi que la signature du demandeur. Il sera remis à l'utilisateur nouvellement inscrit une carte de lecteur qui sera exigée pour toute opération de prêt ou de retour de prêt. La carte est nominative et doit indiquer l'adresse du détenteur. Tout changement d'adresse est à communiquer dans les meilleurs délais au personnel de la bibliothèque.

L'inscription et l'obtention de la carte de lecteur sont gratuites.

Pour les mineurs de moins de 18 ans, un formulaire d'autorisation parentale devra obligatoirement être signé par l'un des parents ou par un représentant légal.

[www.bibliodudelage.lu](http://www.bibliodudelage.lu)

## 4. PRÊT

La Bibliothèque publique régionale de Dudelange compte 28.000 volumes, documents audiovisuels et périodiques. Le prêt des ouvrages est gratuit.

L'utilisateur ne peut emprunter plus de quatre ouvrages à la fois.

La durée du prêt est de 4 semaines ; sur demande une prolongation de 2 semaines maximum peut être accordée, sous réserve que le document ne soit pas sollicité par un autre usager. A l'expiration de cette prolongation, l'ouvrage doit être retourné à la bibliothèque.

La réservation des ouvrages est possible sur simple demande auprès du personnel de la bibliothèque après consultation en ligne des catalogues.

Il est strictement interdit de passer des ouvrages à une tierce personne.

Il est interdit : d'écrire, de dessiner ou de faire une quelconque marque sur les documents ; d'arracher, de déchirer, de découper, de plier ou de corner les pages ; de salir les ouvrages ; de détériorer de quelque manière que ce soit le matériel et équipement mis à la disposition par la commune.

Les emprunteurs sont tenus de remplacer à leurs frais les ouvrages endommagés ou perdus. Pour les ouvrages non rendus à la fin réglementaire du prêt, il sera perçu une taxe de 0,25 EUR par jour de retard. Un rappel par lettre sera envoyé à l'utilisateur.

## 5. SALLES de LECTURE

Ces salles sont réservées à la consultation, à la recherche et à la lecture. Sont exclus du prêt à domicile les ouvrages déposés dans la salle de lecture principale et à la réception, tels que :

- les dictionnaires et encyclopédies
- le dernier numéro des périodiques en cours.

## 6. OUVRAGES RARES et / ou PRÉCIEUX

Les ouvrages rares et/ou précieux, notamment ceux qui concernent Dudelange, sont gardés dans une réserve. Ils sont consultables sur rendez-vous uniquement dans la salle de lecture.

## 7. SERVICE PHOTOCOPIES et IMPRESSION PAGES WEB

Chaque lecteur inscrit peut utiliser gratuitement la machine photocopieuse destinée au public à raison de 40 copies / impressions internet par semaine avec un max. de 500 copies par an.

## 8. INTERNET

La bibliothèque met à disposition des usagers l'accès gratuit à internet.

Les ordinateurs destinés à cet effet sont accessibles durant les heures d'ouverture de la bibliothèque.

Les internautes choisiront une tranche horaire et pourront réserver un ordinateur par téléphone. En cas de retard de plus de 10 minutes, la réservation est annulée et l'accès est accordé à un autre lecteur. Le temps d'utilisation est d'une heure par semaine. Dans des cas spécifiques et pour une recherche documentaire complexe le temps d'utilisation peut être prolongé jusqu'à deux heures.

Chaque ordinateur ne peut être occupé que par une seule personne.

Il est strictement interdit de reconfigurer le matériel informatique mis à la disposition des usagers ou de télécharger des logiciels sur le disque dur. Il est également interdit de télécharger sur le disque dur de ces postes les contenus de supports tels que CD-Roms, DVD, cartes mémoire et similaires apportés sur place. Seul le téléchargement de fichiers sur de tels supports à partir de l'internet est autorisé.

La consultation de sites propageant des textes et/ou des images portant atteinte à l'ordre public et aux bonnes moeurs est strictement interdite. Chaque lecteur est personnellement responsable de son utilisation d'internet. L'utilisation à des fins contrevenant à la législation sur le droit d'auteur, les droits voisins et les bases de données et/ou contraires aux règles protectrices des personnes et des biens, telles qu'érigées par le code pénal, pourra être pénalement poursuivie, notamment en matière de discrimination raciale et d'attentats portés à l'honneur ou à la considération des personnes.

Le personnel de la bibliothèque se réserve un droit de contrôle et pourra retirer à tout moment la carte de lecteur aux usagers qui contreviennent aux présentes dispositions.

## 9. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Il est notamment interdit :

- d'introduire dans les locaux de la bibliothèque : nourriture, boissons ou tout autre objet susceptible de gêner les autres lecteurs ou détériorer le matériel
- de fumer et de consommer de l'alcool
- de s'entretenir à haute voix
- de courir et jouer entre les rayons
- d'entrer dans la bibliothèque en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants.

Les téléphones portables ne sont admis qu'en mode silencieux. Les animaux ne sont admis qu'à la laisse et/ou pour accompagner des personnes handicapées. Ils ne doivent pas perturber le bon fonctionnement du service. L'affichage dans les espaces ouverts au public ou le dépôt de brochures informatives est soumis à l'autorisation de la responsable de la bibliothèque.

Le personnel de la bibliothèque sera en droit de demander au contrevenant de quitter les lieux.

**Par son inscription à la bibliothèque, l'utilisateur est censé avoir pris connaissance du présent règlement et y adhérer sans réserve.**